

# ACQUIS ET ENJEUX D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT

## TERRITORIAL

LE CAS DE FATICK  
AU SÉNÉGAL



# LA DÉMARCHE DE CAPITALISATION

L'objectif de cette capitalisation est de renforcer et de formaliser la démarche de développement territorial portée par l'ANPDI, organisation locale de développement active dans le Sine Saloum depuis 2003 et engagée en faveur d'un développement territorial équitable et inclusif. Au-delà d'un objectif interne, cette capitalisation vise également à valoriser et diffuser une expérience de terrain afin d'inspirer d'autres acteurs du développement territorial (universitaires, acteurs territoriaux, étudiants, ONG, etc.) et de contribuer aux dynamiques d'apprentissage entre pairs.

Cet exercice, couvrant 20 ans de développement et de mise en œuvre d'une approche territoriale innovante, a reposé sur une revue documentaire ainsi que sur un atelier de mise en cohérence de la démarche, outils et instruments utilisés par l'ANPDI dans chacun des 3 axes qui ont structuré l'analyse. Il a été complété par des entretiens semi-directifs avec des personnes clés et des Focus Group avec les acteurs et parties prenantes aux différentes échelles territoriales.

## PARTENAIRES



Association Nationale des Programmes  
de Développement Intégré



## CHAMP GÉOGRAPHIQUE

SÉNÉGAL  
Régions de Fatick et Kaolack



## AXES D'ANALYSE



GOUVERNANCE  
TERRITORIALE



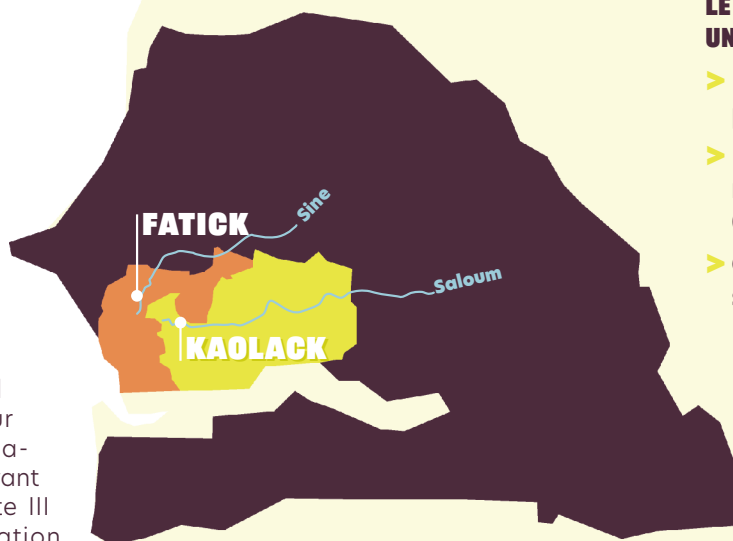
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE LOCAL:  
financement d'activités  
économiques et  
structuration des filières



PROMOTION  
DE SYSTÈMES  
ALIMENTAIRES  
TERRITORIALISÉS

# UNE APPROCHE ANCRÉE DANS SON CONTEXTE

L'approche territoriale de l'ANPDI s'est progressivement adaptée à l'évolution du cadre institutionnel sénégalais de la décentralisation.



## LE SINE SALOUM, UNE RÉGION AUX MULTIPLES DÉFIS

- > Région rurale à prédominance agropastorale
- > Inégalités d'accès aux ressources productives (femmes et jeunes)
- > Contraintes agro-climatiques sévères

Elle a d'abord pris appui sur la régionalisation (1996), avant de s'ajuster à l'Acte III de la décentralisation (2013), dans une logique à la fois de cohérence avec les politiques nationales et d'expérimentation d'un modèle de développement territorial visant à renforcer la résilience économique et sociale des territoires, à partir des dynamiques locales. Cette trajectoire trouve aujourd'hui son prolongement dans la Stratégie Nationale de Développement (2025-2029), issue de l'Agenda National de Transformation 2050, qui met l'accent sur l'endogénéisation de l'économie et sur le renforcement de l'agriculture, l'élevage, l'agroécologie et la gouvernance territoriale pour atteindre la souveraineté alimentaire.

L'ANPDI œuvre dans des territoires marqués par de grands défis de développement en dépit d'un potentiel relativement élevé. Le Sine Saloum est une région rurale à vocation agropastorale, qui se caractérise par de faibles rendements, une pauvreté élevée et d'importantes contraintes agro-climatiques. L'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives y reste également très limité. Enfin, les collectivités territoriales sont confrontées à des défis relatifs à la planification territoriale, à la mobilisation des ressources financières et à la prise en charge des compétences transférées comme la gestion des ressources naturelles, le foncier et l'éducation. Ces facteurs combinés ont orienté l'intervention de l'ANPDI dans cette région naturelle, particulièrement à Fatick et Kaolack, pour contribuer au renforcement de la résilience des communautés locales.



**« On voulait proposer un modèle de développement qui devait s'inscrire dans le territoire parce qu'on était convaincu que les politiques publiques doivent s'ancrer et s'appliquer dans des territoires spécifiques. [...] Quand on prend la vision 2050 du Sénégal, on voit que la base du développement est pensée autour des pôles territoriaux. Ils sont au centre du modèle et doivent être les moteurs de la croissance. »**

Pr. Amadou Diop, président de l'ANPDI,  
coordonnateur principal du GERAD

# ANPDI: DE L'INTUITION À LA RECHERCHE ACTION POUR ANCRER LES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE TERRITOIRE

1999  
v  
2003

## EXPÉRIMENTATION, faire émerger la demande locale



Première collaboration GERAD<sup>1</sup> / Humundi. Lancement d'un projet pilote testant une approche territoriale innovante fondée sur l'identification, le renforcement et la participation des acteurs locaux<sup>2</sup>. Les premiers jalons de l'animation territoriale ont porté sur l'analyse des dynamiques locales, la concertation et la mise en relation des acteurs.

### Choix stratégiques

- > 20 M FCFA de subventions à 11 Organisations Paysannes à Fatick.
- > Première intuition du "TERRITOIRE COMME ACTEUR DE DÉVELOPPEMENT".
- > Début de L'APPROCHE MULTI-ACTEURS (collectivités - OP - ONG - État).

«**Nous croyions à la nécessité de faire émerger la demande spécifique des acteurs des territoires et de la relier aux collectivités territoriales qui avaient la charge de porter un modèle de développement inclusif**».

Pr. Amadou Diop,  
président de l'ANPDI,  
coordonnateur principal du GERAD

2003  
v  
2016

## LE PDIF, structuration et apprentissage, la recherche au service de l'action

Le Programme de Développement Intégré de Fatick (PDIF), mené par le GERAD et Humundi sur quatre cycles de financement belge, structure l'action territoriale dans le cadre de la décentralisation autour de trois axes: **développement économique rural** - notamment via le crédit agricole et le soutien aux activités génératrices de revenus (AGR) féminines par le microcrédit; le renforcement des organisations paysannes et l'animation territoriale pour la concentration et la cohérence des actions.

### 2007 PREMIÈRE CAPITALISATION

Les microcrédits montrent leurs limites pour impulser le développement local. L'adoption d'une approche filière (anacarde, sel, écotourisme, élevage caprin) permet de mieux articuler économie et territoire. Ce changement de paradigme jette les bases d'une démarche multi-échelle allant du niveau village (OP) au niveau régional (interprofession).

<sup>1</sup> Bureau d'étude sur le développement économique local à l'origine des actions de l'ANPDI

<sup>2</sup> Dans cette publication, lorsqu'on emploie le terme au masculin (acteur, producteur, élu, etc.) cela désigne également le terme au féminin (actrice, productrice, élue, etc.)

**2011 RÉORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Des fonds de crédit destinés aux individus (entreprenariat féminin, crédit agricole) sont créés à la suite d'une nouvelle capitalisation qui confirme la pertinence du renforcement des acteurs et de l'approche filière tout en soulignant les limites des microcrédits (soutien aux AGR féminines) pour le développement économique local.

**2013 VERS UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DE LA DURABILITÉ**

Une évaluation externe appelle à intégrer une approche environnementale aux enjeux de gouvernance et de développement économique. Le PDIF amorce une orientation vers la production durable et l'agroécologie.

**2016 RETRAIT DE LA FILIÈRE SEL**

Le PDIF se retire de la filière sel en raison des pratiques d'exploitation et de stockage jugées nuisibles à l'environnement et de la crise économique du marché du sel dans la région.

**Évolutions stratégiques sur la période**

- > **TRANSITION** d'une approche purement économique à une approche systémique de la durabilité, intégrant les enjeux sociaux et environnementaux dans les choix stratégiques du PDIF et menant à l'adoption ultérieure des principes agroécologiques.
- > **RENFORCEMENT** de l'approche multi-niveaux et multi-acteurs.

2016  
v  
2025

**ANPDI, acteur clé du développement territorial**

**2016 CRÉATION DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (ANPDI).**

**2017 > 2021 VERS LES SYSTEMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX**

Le financement du CFSI<sup>3</sup> permet à l'ANPDI d'explorer une nouvelle dimension en réfléchissant au lien entre production et alimentation locale. Il ouvre également la voie au lancement d'actions pilotes en collaboration avec des cantines scolaires.

**Consolidation de l'approche multi-acteurs et multi-niveaux autour des systèmes alimentaires territoriaux**

- > **RECENTRAGE** au niveau des communes, en cohérence avec la redéfinition du paysage territorial promue par l'Acte III de la décentralisation (2013);

- > **LANCEMENT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (FDT)**, outil de financement de projets de développement local - 2018;
- > **MISE EN PLACE** des subventions aux cantines scolaires - 2018;
- > **ANIMATION** territoriale: ouverture vers les systèmes alimentaires territorialisés (SAT) et l'agroécologie.



«L'ANPDI est une organisation centrée sur le Développement Territorial, à partir d'une logique qui allie recherches scientifiques, travaux empiriques et développement [...]»

Dr Mohamadou Mountaga Diallo, directeur ANPDI

2025  
v  
...

**ET AU-DELÀ, une organisation enracinée et apprenante**

**MISSION ANPDI:** Contribuer à un développement équitable et inclusif des territoires à travers la promotion de l'agriculture familiale durable, le soutien à l'entrepreneuriat rural et le renforcement de la gouvernance territoriale.



«La spécificité de l'ANPDI, c'est la démarche d'animation territoriale: elle fait vivre le développement à partir du territoire lui-même.»

Dr. Mohamadou Mountaga Diallo, directeur ANPDI

3 Comité Français pour la Solidarité Internationale

# UNE DÉMARCHE MULTI-ACTEURS, MULTI-ÉCHELLES ET RÉFLEXIVE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'animation territoriale permet à l'ANPDI de s'ancrer localement, de bénéficier d'une légitimité sociale et d'être reconnue en tant qu'acteur au service du développement territorial. Par un processus en trois étapes, elle favorise la concertation et coordination entre acteurs et entre échelons territoriaux tout en intégrant une démarche d'analyse continue pour ajuster les stratégies.



## ETAPE 1 CIBLAGE DES COMMUNES ET DIAGNOSTIC

Pour le ciblage, une fiche portant sur les potentialités et contraintes de chaque commune est élaborée et partagée. Des rencontres avec les élus, les autorités administratives et les services techniques sont ensuite organisées pour recueillir les orientations, aspirations et besoins des territoires.

Un diagnostic du territoire et de ses dynamiques est réalisé, à partir d'une revue documentaire approfondie, pour aboutir à un état des lieux des potentialités de développement, des principaux acteurs, de leurs stratégies et rapports de force. Les communes d'intervention sont sélectionnées à l'issue de ce travail.



**« La spécificité de l'ANPDI c'est la démarche d'animation du développement territorial, c'est notre particularité. L'animation territoriale c'est le fait d'arriver à mettre en place des espaces de dialogue/et des démarches de concertation qui rapprochent les acteurs, les obligent à parler, facilitent la redevabilité. »**

Dr. Mohamadou Mountaga Diallo,  
directeur ANPDI

## CES INSTRUMENTS DÉFINISSENT UNE VISION STRATÉGIQUE PARTAGÉE ET FÉDÈRENT LES PARTIES PRENANTES AUTOUR DE PROJETS ALIGNÉS SUR LES ORIENTATIONS NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES.



### ETAPE 2 PLANIFICATION TERRITORIALE

Cette étape consolide le diagnostic territorial par une analyse plus approfondie, une planification participative et concertée à l'échelle des zones pour l'élaboration de Plans de Développement Communaux (PDC), Départementaux (PDD) et le Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial (SDADT). Porte d'entrée des interventions de l'ANPDI, ces outils renforcent la connaissance du territoire, l'identification des ressources et la cohérence des stratégies de développement. Véritables boussoles de l'action publique et de la gouvernance locales, les PDC/PDD sont élaborés avec le soutien financier de l'ANPDI, l'expertise technique des Agences Régionales de Développement (ARD) et la participation des acteurs locaux. Ces instruments définissent une vision stratégique partagée et fédèrent les parties prenantes autour de projets alignés sur les orientations nationales et départementales. Ils favorisent la concertation, la transparence, la redevabilité et orientent le marketing territorial ainsi que l'appui des partenaires techniques et financiers.

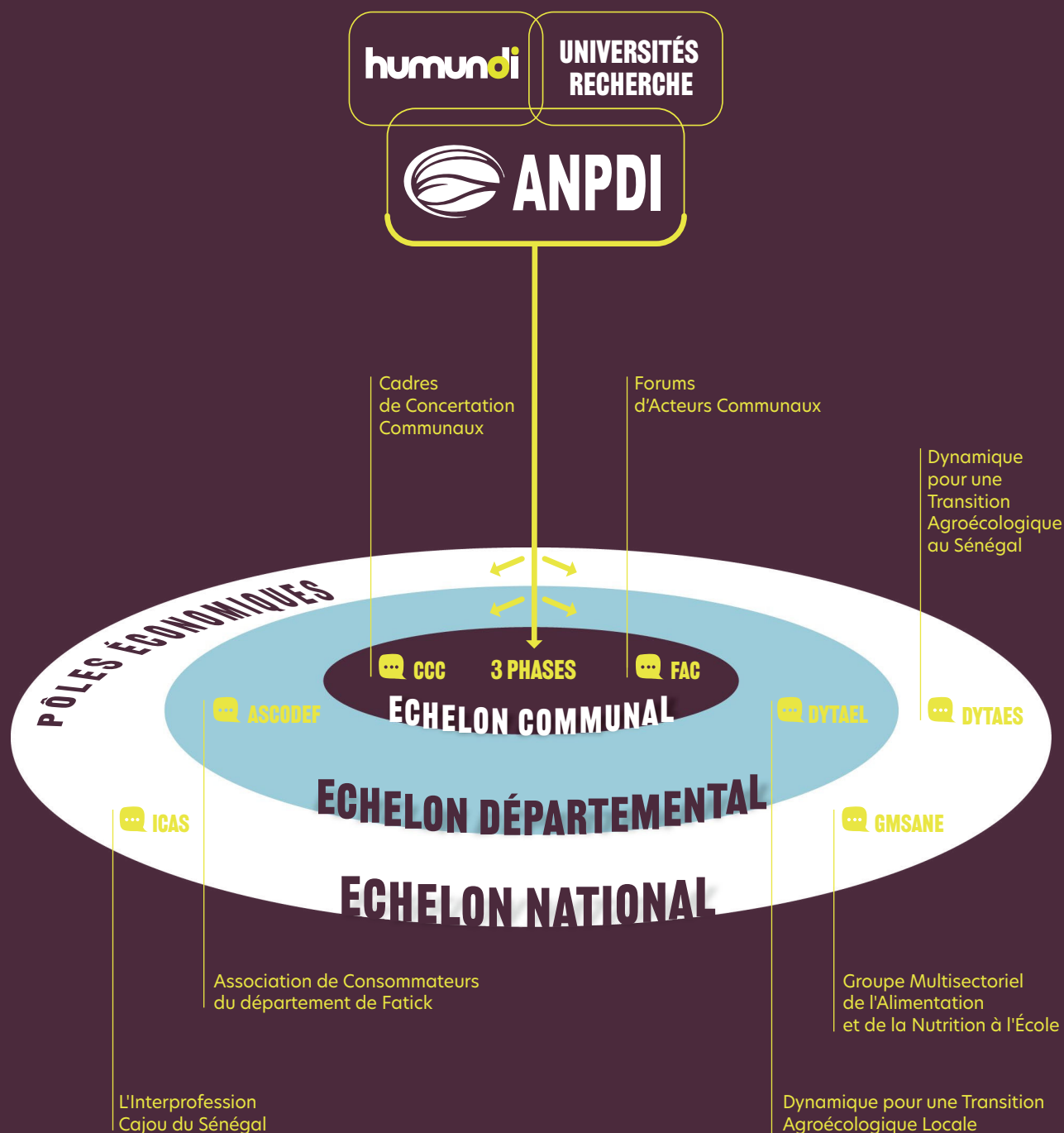


### ETAPE 3 MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ET ANIMATION TERRITORIALE

Cette étape consiste à prioriser les domaines d'intervention (développement économique local, filières, systèmes alimentaires territoriaux) et les acteurs concernés (organisations professionnelles, écoles, cantines...), autour de la gouvernance territoriale, axe structurant de l'action.

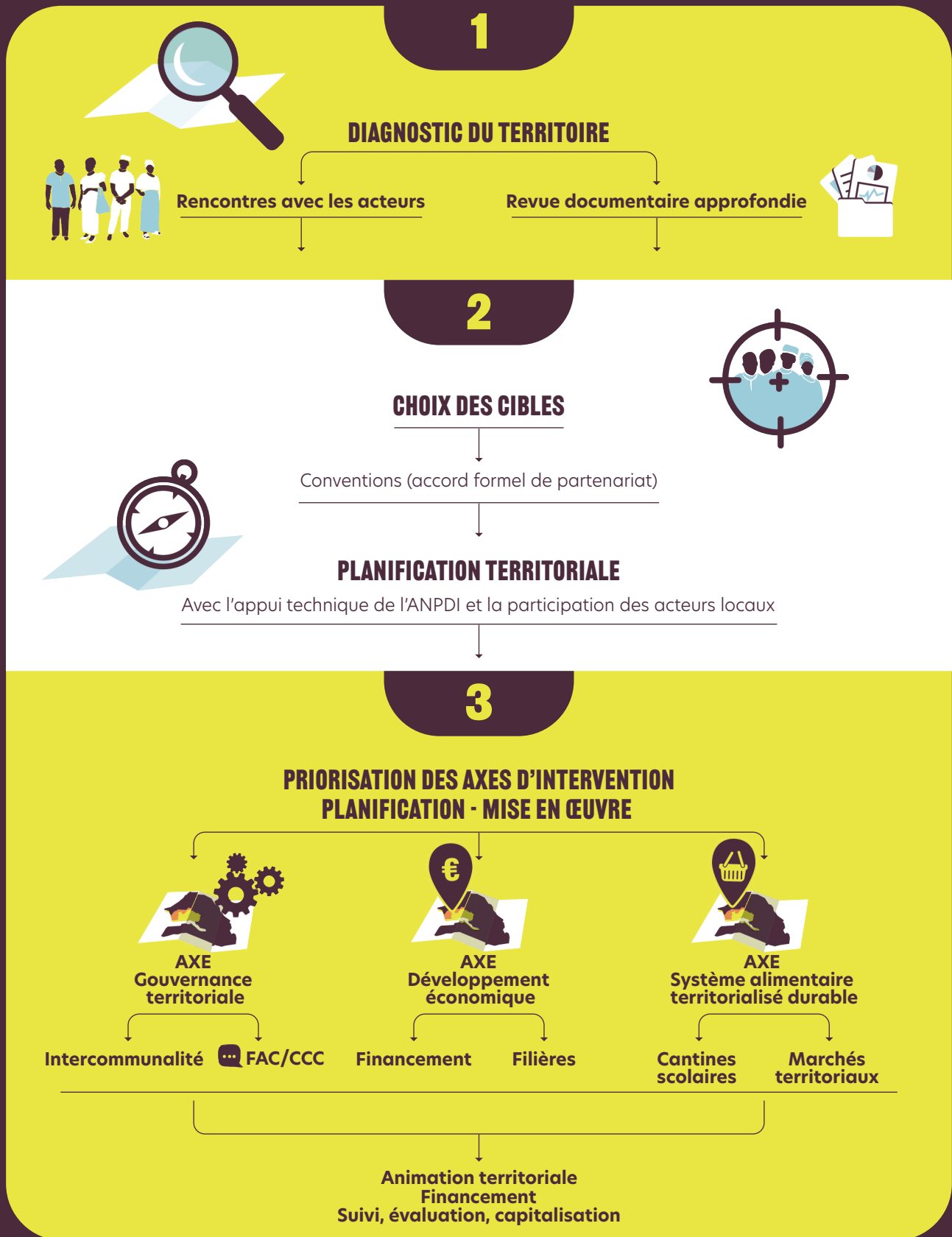
La question de l'échelle est au cœur de la méthodologie de l'ANPDI, qui veille à la pertinence des territoires ciblés et à la coordination entre niveaux d'intervention. Les exemples des cantines scolaires (ancrées au niveau communal mais dépendantes de chaînes d'approvisionnement plus larges) et du développement des filières (à l'échelle régionale ou interrégionale, comme Fatick-Kaolack pour l'anacarde) illustrent cette complexité. Plus largement, tout le processus d'animation territoriale mis en œuvre par l'ANPDI met en évidence des dynamiques territoriales imbriquées, souvent au-delà des frontières administratives.

## LES DIFFÉRENTS ÉCHELONS D'INTERVENTION DE L'ANPDI



Cadres de concertation - Espaces de dialogue dans lesquels l'ANPDI joue un rôle plus ou moins moteur de conseiller technique, facilitateur, ou simple participant.

# LES TROIS PHASES DE L'ANIMATION TERRITORIALE DE L'ANPDI



Cadres de concertation - Espaces de dialogue

**FAC** Les Forums d'Acteurs Communaux

**CCC** Les Cadres de Concertation Communaux



# La gouvernance territoriale

La gouvernance territoriale est un processus de coordination des acteurs, des secteurs et des territoires visant à construire un consensus territorial susceptible de jeter les bases du développement. L'enjeu central réside dans la mise en cohérence des interventions entre les différentes échelles territoriales (village, commune, département, intercommunalité) et dans la participation active des différents types d'acteurs : élus, services techniques, organisations communautaires, acteurs économiques et financiers, populations locales. A cette fin, ANPDI mobilise différents outils et espaces.

> **Les Forums d'Acteurs Communaux (FAC) :** innovation majeure de l'ANPDI, les FAC visent à évaluer le niveau d'exécution budgétaire du Plan d'Action Prioritaire (PAP) du PDC, mobiliser les partenaires techniques et financiers et identifier les synergies possibles. Ils favorisent l'harmonisation des interventions, la mutualisation des moyens et une coordination intersectorielle, horizontale (entre acteurs locaux) et verticale (entre échelons territoriaux). Appréciés par les acteurs, leur portage reste un enjeu, car ils dépendent encore de l'ANPDI alors que l'objectif est que les communes se les approprient pleinement par leur institutionnalisation.

> **Les Cadres de Concertation Communaux (CCC) :** outils de dialogue territorial, les CCC réunissent élus, services techniques, partenaires techniques et financiers (PTF), organisations communautaires, commissions stratégiques (planification, santé, éducation, environnement, domaine...), Comités Villageois de Développement (CVD), chefs coutumiers et religieux. En tant qu'organes consultatifs, les CCC ont pour vocation de remobiliser les niveaux communautaires et villageois dans l'identification des besoins et la résolution des problèmes, de faciliter la circulation horizontale et verticale de l'information territoriale, et de renforcer la proximité ainsi que la légitimité sociale des élus. Dans la pratique, ils jouent un rôle central dans la médiation sociale, la prévention et la gestion des conflits, tout en dynamisant la participation citoyenne à travers diverses actions sociales et environnementales (reboisement, construction de lieux de culte, d'infrastructures sanitaires, hydrauliques, etc.).

Les niveaux communautaires et villageois sont mobilisés au sein des CCC via les Comités Villageois de Développement (CVD), zonaux ou inter villageois. Chaque village dispose d'un CVD, échelle de proximité et de solidarité par excellence qui facilite l'identification des besoins et aspirations des populations. Les CVD qui siègent au niveau des CCC sont choisis au niveau de chaque zone. Les villages qui ne disposent pas de représentants directs transmettent leurs préoccupations aux représentants zonaux qui à leur tour les transmettent au CCC. Cette échelle constitue aussi un cadre de gestion des ressources naturelles partagées entre villages à travers les comités inter-villageois.

**« Le FAC permet d'impliquer les acteurs locaux, les PTF dans la mise en œuvre du PDC, rendre plus visibles les actions et les réalisations des PTF, et favorise l'harmonisation des interventions, tant qu'il n'existe pas trop de jalousies entre les partenaires... Le FAC permet une démocratisation de la gestion de la commune, il aide à la territorialisation des actions de développement, il permet aussi d'alimenter la conférence territoriale organisée par les autorités administratives. Grâce au FAC, la commune de Niakhar a élaboré un plan d'action 2025 en fonction des priorités du PDC et insiste auprès des partenaires pour qu'ils inscrivent leurs actions dans le Plan d'Actions Prioritaires (PAP). »**

Focus Group Fimela & Niakhar

**«Je me suis inspiré du modèle d'installation du CCC, développé par l'ANPDI, pour mettre en place un Comité Villageois de Développement (CVD) dans mon village Djissa aliou, Commune de Ndrané Escalé. Aujourd'hui, ce CVD a permis la mise en place d'un grenier communautaire et le renforcement d'une véritable solidarité entre les habitants, notamment en faveur des personnes les plus vulnérables.»**

Secrétaire général adjoint du CCC de Keur Saloum Diané

**> Les Conventions locales et la gestion durable des ressources naturelles :** accompagnant le travail de sensibilisation et de formation des élus à la gouvernance environnementale, ces conventions s'appuient sur des actions portées par les communautés locales, comme les journées de reboisement. Inspirées par l'expérience d'autres communes, elles visent à mettre en place ou relancer des dispositifs de gestion durable des ressources naturelles en confiant la gestion des ressources aux acteurs locaux, sur la base d'une compréhension partagée des enjeux et intérêts de chacun.

**«En période pré-hivernale, la municipalité recevait de nombreuses réclamations et déclarations sur les questions foncières liées aux terres de culture. L'équipe y consacrait ses journées entières. Depuis l'installation du CCC, une nette diminution de ces sollicitations a été constatée»**

Président commission finance commune de Keur Saloum Diané, membre du comité de pilotage des CVD



**> Exemple**

**L'Aire de Mise en Défens (AMD) de Mbelbouck (commune de Thiomby, Kaolack) :** gérée par un comité local restructuré et accompagné par la brigade des eaux et forêts et l'ANPDI, elle a permis une définition participative des règles de gestion et une reconnaissance locale des enjeux écologiques.

**>L'accompagnement et la formation des acteurs**

Aucun de ces dispositifs ne peut fonctionner sans un fort investissement dans le développement organisationnel et technique des acteurs publics et privés, qui agissent sur le territoire. Cet accompagnement est fait systématiquement par l'ANPDI en fonction des étapes du processus, des besoins exprimés et des actions en cours et se concrétise par:

- **LA SENSIBILISATION ET FORMATION** des acteurs (OP/ écoles/communes/ST/SFD...): gestion de l'environnement, agroécologie, genre, nutrition, pratiques agricoles ou de transformation, gouvernance foncière, domaine national, impôt sur le minimum fiscal (IMF)...
- **LA PARTICIPATION À L'ANIMATION** des espaces de concertation et de rencontre avec les autorités (interprofession, Dynamique pour une Transition Agroécologique Locale, Forum des Acteurs Communaux, ...)
- **L'ACCOMPAGNEMENT** organisationnel, technique ou financier (l'élaboration des PDC/PDD, des plans stratégiques des OP et des SFD, des plans de plaidoyer local)



- > **8** Plans de Développement Communaux élaborés
- > **6** Cadres de Concertation Communaux et **5** Forums d'acteurs dont 2 institutionnalisés
- > **10** délibérations foncières dans **6** communes
- > **1** convention de Gestion des ressources naturelles

**« Depuis l'installation du CCC, il est devenu très rare que la commune soit sollicitée pour la résolution des conflits. Dans la commune, le CCC joue un rôle proactif et collabore efficacement avec la municipalité. Il a trouvé un partenaire pour financer la construction du mur de clôture du stade municipal, pour un montant de 40 millions de francs CFA. Il a facilité l'élaboration du budget communal grâce à une bonne identification des besoins des villages et en fournissant au maire un appui-conseil pour la priorisation des investissements. Il a contribué à l'enrôlement de 350 candidats au Certificat de Fin d'Études Élémentaires (CFEE). Il a également facilité l'accès au service de l'état civil pour les habitants des localités périphériques, évitant aux populations de parcourir jusqu'à 30 km. Enfin, le CCC mène un plaidoyer pour la création d'un nouveau lycée.»**

Focus Group CCC de Niéro Alassane Tall



# Le développement d'activités économiques autour des potentialités du territoire

L'ANPDI a inscrit ce domaine d'intervention dans ses actions de développement économique local en mobilisant les agriculteurs, éleveuses, entrepreneurs et groupements autour d'initiatives concrètes améliorant leurs productions et leurs conditions de vie. L'objectif est de soutenir une production durable tout en favorisant leur participation à la gouvernance territoriale. L'approche repose sur une articulation multi-échelle : aux niveaux régional et interrégional via la structuration des filières caprines et anacarde, et au niveau communal à travers les mécanismes tels que le Fonds de Développement territorial (FDT).

## De l'approche microcrédit à la stratégie filière

Les premières initiatives économiques du PDIF reposaient sur des microcrédits aux femmes pour soutenir des activités de proximité. Les évaluations de 2008-2010 ont montré que, malgré leur impact social, ces appuis généraient peu de valeur territoriale, conduisant à une évolution vers une approche filière.

Après un virage vers la durabilité environnementale et l'agroécologie, l'ANPDI concentre désormais son action sur deux filières clés : anacarde et caprine alliant potentiel économique et pratiques respectueuses de l'environnement. L'appui porte sur la production durable, la transformation locale, la formation des acteurs et la mise en marché des produits pour renforcer la valeur ajoutée territoriale.

Aujourd'hui des pistes de réflexion sur l'élargissement des filières peuvent être identifiées sur base des potentialités locales : le maraîchage pourrait être renforcé par la valorisation des produits sains sur les marchés hebdomadaires, tandis que la filière sel, qui avait été abandonnée mais qui reste stratégique pour le revenu local, gagnerait à être relancée à travers une action concertée entre services de l'État, communes et producteurs pour améliorer les normes sanitaires et environnementales de production et d'extraction, la qualité, la durabilité et la gestion des infrastructures.



## Filière anacarde (23 % des ménages, Fatick, 2020-2024):

> **4** GIE de productrices formées sur la collecte de données et la diffusion de bonnes pratiques agroécologiques

> **5** unités de transformation (31 t/an)

**150** femmes impliquées

Revenu moyen **225 000** FCFA/an



## Filière caprine (2020-2025)

> **74** groupements d'éleveuses (ARECAP)

> **4** unités semi-modernes +  
**15** unités communautaires

> **30** éleveuses modèles produisant du lait de chèvre vendu localement

> consommation accrue via cantines scolaires et marchés

### Le financement du développement économique

Le financement du développement économique local (DEL) est soutenu par l'ANPDI via :

- **DES SUBVENTIONS** pour certains investissements et équipements pour des acteurs économiques communautaires (OP/OPF), directement fournis par l'ANPDI : 45 étables, des équipements pour des périmètres maraîchers, la réfection d'un hangar de stockage de noix d'anacarde, du matériel et équipements pour une dizaine d'unité de transformation (anacarde et lait), des équipements pour des cantines scolaires ;
- **DES MICRO-CRÉDITS** destinés aux femmes et aux groupements féminins : un fond initial d'environ 100 millions pour des crédits agricoles, des crédits de groupes et des crédits entrepreneuriat (60 groupements, 53 femmes en moyenne chaque année) mis à disposition par des mutuelles de crédit en collaboration avec l'Association de développement Intégré des Femmes (ADIF).
- **DES MISES EN LIEN** avec des structures locales de financement comme les mutuelles pour faciliter l'accès des femmes aux services financiers (crédits, épargne)

En 2017, le **fonds de développement territorial** a été lancé pour financer des projets communautaires d'intérêt pour le développement économique du territoire. L'innovation du FDT peut se décliner sous différents angles :

- **CAPITAL INITIAL** issu de la mutualisation de subventions d'organisations féminines et agricoles ;
- **GOVERNANCE PARTAGÉE** : comités de pilotage et Comité de Gestion et de Suivi (CGS) regroupant l'Association pour le Développement Intégré de Fatick (ADIF), l'ANPDI, les mutuelles partenaires, l'ARD (membres votants) et collectivités territoriales, les Centres de Promotion du Développement Territorial (CPDT), des personnes ressources (membres non-votants) ;
- **MODE DE FINANCEMENT DES PROJETS** : apport promoteur (10%), subvention commune (10%), subvention FDT (20%) et 60% de crédit ;
- **ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES** : formation en gestion, en éducation financière.

Les évaluations participatives montrent que le FDT favorise l'implication des acteurs locaux dans la conception et la gestion du fonds, le cofinancement équilibré entre parties prenantes, l'accompagnement technique des services déconcentrés et la transparence du suivi (commissions, rapports, bilans). Mais il reste freiné par la faible mobilisation financière des communes ; une trop forte dépendance politique locale ; des critères d'éligibilité restrictifs (zones, porteurs, filières). En conséquence, malgré son potentiel de levier du développement économique local, le FDT demeure sous-exploité et nécessite une remise à plat doublée d'une relance institutionnelle. Depuis 2019, seuls 3 projets ont été financés dans les communes de Niakhar et Diossong (17 M FCFA, multiplicateurs de semences, unité de transformation et périmètre maraî-

**MALGRÉ SON POTENTIEL DE LEVIER DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET SON INNOVATION MAJEURE EN TERMES DE GOUVERNANCE, LE FDT DEMEURE SOUS-EXPLOITÉ ET NÉCESSITE UNE REMISE À PLAT DOUBLÉE D'UNE RELANCE INSTITUTIONNELLE.**

cher), tandis que 6 nouvelles communes ont été ciblées depuis 2023 et 3 projets approuvés restent non financés faute d'apports.

Pour relancer le FDT, plusieurs pistes ont été identifiées (Focus Group Niakhar, Fimela):

- **RENFORCER LA COMMUNICATION** et les partenariats avec les structures locales de microfinance;
- **RÉVISER LE MANUEL** de procédures pour revoir les modalités d'intérêts et de répartition des apports pour limiter les points d'achoppement;
- **SENSIBILISER LES COMMUNES** à la dépolitisation des projets pour faciliter l'inscription de subventions au budget;
- **METTRE LES COMMUNES EN CONCURRENCE** pour stimuler les bonnes pratiques et les responsabiliser;
- **ÉLARGIR CERTAINS CRITÈRES** (localisation, contenu, porteurs) pour accroître le nombre de projets financables tout en préservant l'esprit du FDT.





## La construction des systèmes alimentaires territorialisés

Ce domaine, le plus récent, combine le développement économique local, la nécessité de trouver des débouchés pour la production et la problématique plus large de l'accès à une alimentation équilibrée, saine et locale en milieu scolaire. Face à l'inexistence de cantines scolaires financées, l'ANPDI a testé un modèle liant Comité de Gestion de l'École (CGE), communes, organisation de producteurs et Inspection de l'Éducation et de la Formation (IEF), axé sur l'approvisionnement de cantines en produits nutritifs issus de la production locale (yogurt, légumes et céréales).

En parallèle, l'ANPDI se mobilise sur un travail de plaidoyer sur le financement des cantines, tant au niveau des communes que de l'état sénégalais.

Jusqu'à présent, le financement provient principalement des fonds mobilisés par l'ANPDI, mais des stratégies de cofinancement avec parents, communautés et donateurs privés sont développées pour renforcer l'autonomie des cantines.

Les premiers effets positifs observés concernent les résultats scolaires et la satisfaction des parents et enseignants, confirmant l'intérêt de ce travail dans la construction de systèmes alimentaires territoriaux via les marchés institutionnels scolaires.

Les collaborations entre acteurs de l'éducation, élus et productrices constituent un succès notable, bien que perfectible. Si la pérennité des cantines dépend de politiques et financements nationaux, leur impact local est déjà visible : elles créent des débouchés concrets pour la production locale, notamment le lait de chèvre, stimulant l'activité des éleveuses et renforçant la stratégie de développement des filières lait local et maraîchage.



- > **15**, puis **22** cantines,
- > **± 7 000** élèves qui ont reçu des repas (au minimum 1 fois par semaine) pendant le cycle scolaire
- > Mobilisation de communautés locales pour le financement des écoles à hauteur de **10%**

**« Grâce au projet, les élèves qui nous viennent des villages environnants, qui parcouraient des kilomètres sous le chaud soleil, restent dorénavant à l'école pour manger. Ainsi, nous faisons les cours dans la plus grande tranquillité. Aussi, les élèves ont plus de temps pour réviser les leçons et sont plus concentrés pour suivre les enseignements et apprentissages. La cantine scolaire concourt à lutter contre la faim à l'école, mais contribue également sans nul doute à réduire l'abandon en milieu scolaire. Aussi, avec l'appui de l'ANPDI et les cotisations en nature des parents, la cantine fonctionne en servant aux élèves des plats locaux. »**

M. Mamadou Rassoul GUEYE, Directeur de l'école primaire de Gowethie (commune de Ndiébel)

**LES PREMIERS EFFETS POSITIFS OBSERVÉS  
CONCERNENT LES RÉSULTATS SCOLAIRES  
ET LA SATISFACTION DES PARENTS  
ET ENSEIGNANTS.**



# QUESTIONS DE DÉBAT, PERSPECTIVES ET OUVERTURES



## LES COMMUNES OU COMMENT TRAVAILLER AVEC DES POLITIQUES?

Les communes rurales disposent de ressources humaines et financières limitées. Les affiliations politiques et les lenteurs administratives compliquent la mise en œuvre des engagements (cantines, FDT, cadres de concertation communaux).

Pour dépasser ces blocages, plusieurs pistes se dessinent :

- MIEUX COMPRENDRE** les dynamiques locales de pouvoir pour mobiliser stratégiquement les élus ;
- RENFORCER LA REDEVABILITÉ** des communes envers leurs administrés grâce aux cadres de concertation communaux ;
- INTERVENIR EN AMONT** des budgets communaux afin d'y inscrire les dépenses liées aux actions prioritaires et améliorer la fiscalité locale ;
- EXPÉRIMENTER** des contrats de performance fondés sur des indicateurs de résultats, favorisant à la fois l'émulation entre communes et une sortie claire en cas de blocage institutionnel.



## LA QUESTION DE L'ÉCHELLE

L'échelle d'intervention demeure une préoccupation majeure pour l'ANPDI, qui cherche à articuler les niveaux de gouvernance pour rester proche des acteurs locaux et favoriser leur appropriation du développement. Les cadres de concertation communaux et les FAC permettent une gouvernance locale participative, mais leurs effets restent limités sur les enjeux dépassant les frontières communales.

Les intercommunalités et pôles territoriaux, désormais consacrés par la loi et la nouvelle politique d'aménagement du territoire, offrent de nouvelles perspectives pour traiter des problématiques partagées : filières, tourisme, ressources naturelles, mobilité pastorale etc. L'enjeu pour l'ANPDI n'est pas de choisir entre commune ou intercommunalité, mais de jouer sur plusieurs niveaux, selon les sujets et opportunités.

- L'INTERCOMMUNALITÉ** : malgré ses avantages évidents pour pouvoir renforcer des communes, tant stratégiquement que financièrement, les expériences de l'ANPDI (étude sur le Niobato, accompagnement de Ngothie) illustrent la complexité du chemin. En dépit de la mobilisation des communes, des autorités administratives et des services techniques, le portage politique reste faible. L'ANPDI doit donc maintenir une posture d'appui sans substitution, tout en proposant des mécanismes de financement capables d'amorcer des projets structurants en partenariat avec d'autres acteurs.
- LES PÔLES TERRITORIAUX** : s'ils constituent un échelon stratégique pour la politique agricole et industrielle, leur gouvernance reste incertaine entre logique déconcentrée et décentralisée. L'ANPDI demeure attentive à l'évolution institutionnelle et prête à se positionner comme acteur d'appui à la décision ou partenaire de gouvernance, notamment au sein du Pôle Centre.



## LE DÉFI DE LA COHÉRENCE ENTRE LES DOMAINES D'INTERVENTION

L'un des défis majeurs pour l'ANPDI est de relier ses différents volets - gouvernance, développement économique, systèmes alimentaires - dans un cadre cohérent. Les financements thématiques des bailleurs et la diversité des territoires freinent cette intégration.

Pour y remédier, plusieurs pistes sont envisagées :

- **CONCENTRER LES INTERVENTIONS** de gouvernance, filières et systèmes alimentaires dans un même territoire pour favoriser synergies et cofinancements locaux;

- **S'APPUYER SUR LES DIAGNOSTICS** partagés des systèmes alimentaires pour renforcer la complémentarité des actions;
- **TESTER CONJOINTEMENT** les outils de gouvernance (CCC, FAC, conventions locales) à plusieurs échelles (communale, villageoise, voire intercommunale).



Ce numéro de *Dynamiques Paysannes* a été rédigé par  
Dominique Morel, Marc Mees, Matilde Pinamonti (pour Humundi)  
Mohamadou Mountaga Diallo, Dominique Sarr (pour ANPDI)

ÉDITEUR RESPONSABLE

Benoit De Waegeneer,  
4 rue aux Laines,  
B-1000 Bruxelles  
(Belgique)

Coordination

Matilde Pinamonti  
mpi@humundi.org  
T 32-(0)2-548.06.70  
info@humundi.org  
www.humundi.org

Graphisme

www.marmelade.be

*Dynamiques paysannes*  
est réalisé avec le soutien de  
la Direction générale de la  
Coopération internationale  
de Belgique.

La publication n'engage que  
ses auteurs et a été financée  
par la DGD.



**Belgique**

partenaire du développement



Fatick extension 2,  
villa n°463  
Sénégal  
T +221 33 949 14 47  
anpdisn@anpdisn.org  
www.anpdisn.org



**humundi**

Rue aux Laines, 4 · B-1000 Bruxelles (Belgique)  
+32 (0)2 548 06 70 · info@humundi.be · humundi.org